Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_10-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-03-10

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 19 Heures 15 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mr CARRIC Alain - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LE MEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr CHÉREL Fabrice donne pouvoir à Mme LAUR Jocelyne - Mme DAHYOT Evelyne donne pouvoir à Mme NOUVEL Claudia – Mr BOURNE Eric donne pouvoir à Mr RUELLAND Samuel.

Absent excusé : Mr DE MONCUIT Bruno arrive à 19h25 – Mr MERLET Benoît arrive à 20h00 (point 5).

Désignation du secrétaire de séance : Mme LAUR Jocelyne

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-03-10 – Contrat d'association avec l'OGEC au titre de l'année 2026

Le montant de la subvention allouée à l'OGEC est révisé annuellement suivant les effectifs à la rentrée des 2 écoles et les dépenses sur l'année civile de référence de la Commune à l'école publique.

Convention pour l'année 2025 (calculé sur dépenses de 2024 et sur les effectifs 2023/2024) :
Maternelle : 24 élèves x 1 712.21 € = 41 093.03 €
Primaire : 53 élèves x 265.86 € = 14 090.61 €
Soit un total de 55 183.64 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_10-DE

En reprenant le même mode de calcul, le projet pour l'année 2026 (sur dépenses 2025 et les effectifs 2024/2025) est le suivant :

Maternelle : 19 x 1 987.49 € = 37 762.37 €
Primaire : 54 x 310.89 € = 16 788.19 €
Soit un total de 54 550.56 €

Monsieur le Maire soumet ce montant de participation à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DE FIXER le montant de la participation totale à **54 550.56** € à inscrire dans l'avenant de la convention comme suit, au titre de l'année 2026 :
Maternelle : 19 élèves x 1 987.49 € = 37 762.37 €
Primaire : 54 élèves x 310.89 € = 16 788.19 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le